

R. Je ne suis point allé chez le dit Jean Poulin. 53. N'avez-vous pas dit au dit Jean Poulin, qu'il fallait que le dit Louis-Célestin Lefrançois...

R. Je n'ai pas dit cela; M. Cauchon ne m'a pas conseillé de faire aucun mensonge, mais de dire ce que je savais de l'affaire.

54. N'avez-vous pas rencontré le dit Jean Poulin à la porte de l'église de Saint-Joachim, et n'est-ce pas dans cette circonstance que vous avez parlé tous deux de la difficulté entre M. Cauchon et l'officier-rapporteur Lefrançois?

R. Il m'a demandé si j'avais été sommé de comparaître à Québec. Je lui dis que oui; que je venais de l'être. Il m'a demandé ce que j'avais à dire. Je lui ai répondu, que ce que j'avais à dire je le dirais en chambre. Je lui ai demandé ce qu'il avait à dire. Il m'a dit qu'on s'était trompé, et qu'on l'avait pris pour un autre.

55. N'avez-vous pas vous-même demandé au nommé Jean Poulin d'aller avec vous chez M. Cauchon pour... qu'il dit à M. Cauchon ce que le dit Jean Poulin avait à dire?

R. Non, je ne lui en ai jamais parlé. Si je lui en ai parlé je ne m'en souviens pas.

56. N'avez-vous pas eu quelques difficultés avec M. Lefrançois avant la dernière élection du comté de Montmorency?

R. Non. Par M. Cauchon. 57. M. Cauchon vous a-t-il dit d'amener Jean Poulin chez lui?

R. Non, il ne m'en a jamais parlé. Et alors il lui est enjoint de se retirer.

Ordonné.—Que Charles Rhéaume, écuyer, de Château-Richer, soit maintenant interrogé à la barre de cette chambre, à l'égard des accusations portées contre M. Lefrançois.

Et la chambre étant informée que M. Rhéaume est présent à la porte, il est appelé; et étant à la barre, il est interrogé comme suit:—

58. Vous appelez-vous Charles Rhéaume, et demeurez-vous au Château-Richer, dans le comté de Montmorency?

R. Je m'appelle Charles Rhéaume, et je réside au Château-Richer.

59. Êtes-vous électeur du comté de Montmorency à la dernière élection et avant la dernière élection du dit comté?

R. Oui, j'étais électeur durant et avant cette élection.

60. Connaissez-vous Louis-Célestin Lefrançois le régistreur de la 1ère division du comté de Montmorency, et savez-vous que le dit Louis-Célestin Lefrançois était l'officier-rapporteur à la dernière élection du dit comté?

R. Oui, je le connais, et je sais qu'il était officier-rapporteur lors de cette élection.

61. Savez-vous quels étaient les candidats à la dernière élection du comté de Montmorency? Nommez-les.

R. Messieurs Cauchon et Guay étaient les candidats.

62. Demeurez-vous, lors de la dite élection, proche voisin du dit Louis-Célestin Lefrançois?

R. Oui. 63. Savez-vous où les partisans de M. Germain Guay, candidat à la dite élection, s'assemblaient habituellement au Château-Richer, avant l'élection?

R. Les premiers partisans de M. Guay avaient un rendez-vous dans la maison de M. Lefrançois. En allant et venant c'était la maison de repos.

64. Qu'entendez-vous par les premiers partisans de M. Guay?

R. J'entends ceux qui vont cabaler d'une paroisse à l'autre.

Et alors il lui est enjoint de se retirer. Ordonné.—Que la considération ultérieure des accusations portées contre M. Lefrançois dans la pétition de Joseph Cauchon, écuyer, membre pour le comté de Montmorency, soit remise à lundi prochain, et soit alors le premier ordre du jour.

Ordonné.—Qu'Ovide Rousseau, écuyer, du Château-Richer, compare à la barre de cette chambre, lundi prochain, pour être interrogé concernant les dites accusations.

Le reste des ordres du jour sont remis à demain. Et la chambre s'ajourne.

Vendredi, 15 octobre, 1852.

M. le sergent d'armes de cette chambre, informe cette chambre, qu'il a pris Louis V. Sicotte, écuyer, sous sa garde.

La-dessus M. Cartier dit qu'il a été prié par M. Sicotte, d'exprimer son regret des inconvénients auxquels il a soumis la chambre et les parties par son absence, lorsque les membres du comité nommé pour décider du mérite des pétitions relatives à l'élection de Mégantic, ont été appelés pour être assésés.

Sur motion de M. Polette, il est ordonné, que M. Sicotte soit mis en liberté.

Huit pétitions sont présentées et mises sur la table. Pétitions reçues et lues:— Sur motion de M. Mongenais, la pétition de J. S. Charlebois et autres, des paroisses de Saint-Polycarpe, Sainte-Zotique, et autres lieux, dans le comté de Vaudreuil, et toutes les autres pétitions présentées à cette chambre, demandant la translation du chef-lieu du dit comté, sont renvoyées au comité des ordres permanents.

Thomas C. Dixon, écuyer, Seneca Paige, Hazard B. Terrill, écuyer, Michol V. Valois, écuyer, et Louis V. Sicotte, écuyer, président, formant le comité spécial nommé pour juger et décider du mérite des pétitions se plaignant de l'élection et du rapport indus faits pour le comté de Mégantic, leurs noms sont appelés; et s'étant rendus à la table, ils ont été assésés par le greffier.

Sur motion de M. Polette, il est ordonné, que les pétitions relatives à l'élection et au rapport du comté de Mégantic, soient renvoyées au comité spécial nommé pour juger et décider du mérite des pétitions se plaignant de l'élection et du rapport faits pour ce comté; et que le dit comité s'assembler demain dans la chambre de comté N° 7 de cette chambre, à onze heures du matin.

Sur motion de M. Patrick, une adresse est votée à Son Excellence, demandant tous les documents en possession du gouvernement relatifs à la réduction des droits sur le papier rouge de construction, ainsi que le rapport du commissaire des terres de la couronne à cet égard.

M. Polette présente un bill pour partager la commune de Maskinongé entre les propriétaires d'icelle;—seconde lecture, jeudi prochain.

Sur motion de M. Christie, de Gaspé, il est ordonné, que le greffier fasse mettre le rapport relatif aux terres réclamées, dans le district de Gaspé, fait en vertu de l'acte 10 et 11 Vic., ch. 10, qui a été présenté vendredi dernier, sous forme de tableau, indiquant d'un coup d'œil les lots réclamés dans chaque township ou établissement, le nombre des acres en superficie de chaque lot ainsi réclamé, les noms des divers réclamants, et le nombre total des acres réclamés dans le dit district en vertu du dit acte.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, l'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour venir au secours des victimes du dernier incendie de Montréal, en facilitant la négociation d'emprunts pour leur mettre en état de reconstruire les propriétés détruites par le dit incendie, est rayé du rôle; et le bill est renvoyé au comité général et amendé de nouveau; M. Hincks propose alors, que le bill soit maintenu lu pour la troisième fois.

M. Brown propose en amendement, que le bill soit de nouveau renvoyé au comité général lundi prochain, pour considérer s'il est expédient d'en amender les dispositions, en substituant à la garantie d'un emprunt de £100,000, quelque autre mode de venir au secours des individus souffrants par suite du dernier incendie de Montréal, ainsi que l'on pourra le constater.

Pour.—Messieurs Brown, Mackenzie et Matthee.—3. Contre.—45. Le bill est alors lu pour la seconde fois et passé.

La chambre se forme en comité pour prendre en considération le rapport du comité spécial auquel ont été renvoyées certaines résolutions proposées pour servir de base à une adresse à Sa Majesté, lui demandant de vouloir bien sanctionner l'introduction, dans le parlement impérial, d'un amendement à l'acte de 1846, en y introduisant le même principe de réciprocité contenu dans l'acte de 1849, et passe les résolutions suivantes dont il est fait rapport, et qui sont adoptées et renvoyées à un comité spécial pour préparer le projet d'une adresse à Sa Majesté en conformité d'icelles.

1. Résolu.—Que l'acte impérial 9 et 10 Vic., chap. 22, pour la révocation de l'acte relatif aux céréales, prive les provinces de l'Amérique Britannique du Nord de la préférence qui était accordée à leurs produits agricoles sur les marchés de la Grande-Bretagne; et que tandis qu'il place les nations étrangères sur le même pied que les colonies, relativement au commerce des grains, il ne contient aucune disposition pour permettre à Sa Majesté d'insister sur le principe, que la réciprocité soit suivie par ces nations étrangères; laquelle réciprocité placera ce pays sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis.

2. Résolu.—Que par l'acte impérial de navigation de 12 et 13 Vic., chap. 29, Sa Majesté est autorisée à protéger les intérêts maritimes britanniques en imposant les mêmes droits sur les cargaisons et les vaisseaux étrangers, qui sont imposés sur les vaisseaux britanniques par ces nations étrangères.

3. Résolu.—Que dans l'opinion de cette chambre, le principe de réciprocité adopté dans l'acte de navigation, devrait être étendu aux produits agricoles de la Grande-Bretagne et de ces colonies, et que l'exactitude de cette opinion a été admise par le gouvernement impérial, quand il a donné instruction à M. Pakenham, son ministre à Washington, immédiatement après la passation de l'acte, de négocier avec le gouvernement américain la réciprocité du commerce, et supplier ainsi à l'omission commise dans le statut 9 et 10 Vic., chap. 24.

4. Résolu.—Que la législature canadienne s'est efforcée d'aider M. Pakenham dans ses négociations, en passant un bill de réciprocité; mais que tous ses efforts ont été inutiles, et cette chambre craint que, à moins que Sa Majesté n'ait pleine autorité dans cette affaire, la réciprocité ne sera jamais accordée par les Etats-Unis; et la Canada continuera à souffrir comme ci-devant de la dépréciation de la valeur de ses produits.

5. Résolu.—Que les prévisions exprimées dans l'adresse de cette chambre à Sa Majesté, en 1846, que ce changement dans la politique commerciale de l'empire conduirait à la réduction des prix des produits du Canada au-dessous de ceux des Etats-Unis, se sont parfaitement réalisées. Lorsque les prix sont plus élevés sur les marchés d'Amérique que sur ceux d'Angleterre, ceux de productions du Canada sont moins élevés que dans les Etats-Unis; et quand les prix sont plus élevés sur les marchés d'Angleterre, ceux des produits canadiens baissent dans la même proportion que les droits imposés par le système d'entrepôt, en passant par les Etats-Unis; et tant que les lois actuelles resteront en force, les prix ne seront jamais plus élevés, quelles que soient les circonstances.

6. Résolu.—Que l'assemblée législative de cette province n'a, dans aucune occasion, depuis l'acte impérial de 1846, demandé au gouvernement métropolitain le retour à la protection, ni aucune faveur exclusive dans les marchés de la Grande-Bretagne; qu'elle ne demande aujourd'hui aucun avantage semblable ni aucune mesure qui tende à augmenter le prix du pain chez le consommateur anglais, au profit du producteur Canadien. Suivant le principe de réciprocité, il ne sera imposé aucun droit sur l'importation des farines de la Grande-Bretagne ou du Canada dans aucun autre pays produisant des céréales, et, conséquemment, les productions de toutes les nations étrangères, entrant sans payer de droit, les prix ne peuvent augmenter; et afin de faire disparaître toute appréhension à ce sujet, de l'esprit du consommateur, il hension à ce sujet, de l'esprit du consommateur, il suffit de faire remarquer que les farines des Etats d'Outre-mer peuvent être admises en Angleterre, en les passant par le Canada, sans payer de droits, de la même manière qu'avant la révocation des lois des céréales.

7. Résolu.—Qu'il est en conséquence désirable, qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant respectueusement de recommander au parlement impérial de déclarer que Sa Majesté pourra, par un ordre en conseil (si elle le juge à propos) imposer des droits sur les produits des nations étrangères qui imposent des droits sur les produits naturels de la Grande-Bretagne et de l'Amérique Britannique du Nord, lorsqu'ils sont importés directement des ports de l'Atlantique en ce pays; et de révoquer cette partie de la première clause,

12 et 13 Vic., qui fait revivre la 5e clause de 8 et 9 Vic., conférant des avantages aux vaisseaux des Etats-Unis, que ne possèdent pas ceux du Canada, —des droits et restrictions devant continuer aussi longtemps, et pas plus longtemps, qu'ils seront continués par d'autres nations.

La chambre se forme en comité pour pourvoir, par une loi générale, à l'incorporation des compagnies de télégraphes électriques, y fait des amendements dont il sera fait rapport mardi prochain. Les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, sont remis à lundi prochain. Et la séance est levée.

Sommaire des annonces nouvelles.

Vente d'épicerie fraîches.—A. J. Maxham. Vente de lainages.—G. & H. Gibsons. Vente de chaussures de caoutchouc.—Idem. Assemblée publique.—N. F. Belleau. Billet promissoire perdu. Pelletteries.—J. Henderson & Co.

CANADA. QUÉBEC, 19 OCTOBRE 1852.

Morins et Religieuses.

On lit ce qui suit dans le Globe de Toronto, au sujet du bill de M. Drummond, pour une loi générale d'incorporation des sociétés d'éducation et de charité:—

« Ce bill est un des plus importants qui ait jamais été soumis au gouvernement du Canada, en autant au moins que le Bas-Canada y est intéressé. Nos lecteurs connaissent la position dans laquelle le Bas-Canada est placé par suite de la puissance que l'église de Rome exerce sur l'esprit et la conscience du peuple. Les grands établissements monastiques abondent dans cette partie de la province; ils sont les propriétaires de vastes étendues de terre, ils accroissent continuellement leurs richesses par des améliorations sur ces biens, et les additions qui y sont faites par l'influence des prêtres sur leurs ducs. Toute l'île de Montréal appartient à un de leurs séminaires; plusieurs seigneuries leur appartiennent; et dans presque chaque comté on trouve un couvent de religieuses largement pourvu de terres et de meubles. Les moines et les religieuses pullulent dans les villes et les villages; on y maintient des hôpitaux où les malades sont réduits à embrasser le culte de l'Eglise romaine, sinon ses doctrines; ou les mourants, éloignés de leurs parents et amis, sont obsédés pour les engager à laisser leur biens à l'église au lieu de les léguer à leurs parents. On y fonde des séminaires dans lesquels on donne à la jeunesse cette instruction destructive de l'intelligence, la seule que Rome permette: l'enfance jusqu'à l'âge mur est formée par les prêtres et les religieuses, et cela au moyen des fonds accordés aux corporations de cette église.

« Mais ceci ne se rapporte pas au passé; bien loin de là. Les Jésuites chassés de presque tous les pays de l'Europe, ont cherché un refuge et répandent partout leur influence dans le Bas-Canada, en enseignant à la jeunesse leurs doctrines destructives, en s'emparant des biens déjà acquis par l'église, et en obtenant encore davantage par ces actes secrets et adroits dont ils savent si bien user. Ils sont devenus tellement puissants qu'ils ont excité la jalousie des vieux prêtres et des curés de paroisses qui sont par nature moins après à la cure que ces séides du pape, et qui voient ces étrangers actifs et audacieux leur enlever la confiance du peuple et détruire leur influence. C'est un grand mal, un mal croissant et qui demande un prompt et puissant remède. Permettons-nous que cette belle partie de notre pays (le Bas-Canada) éprouve le sort de l'Espagne, de l'Italie, de la Suisse catholique, et de l'Allemagne, et enfin de tous les pays où le papisme domine, et où les terres sont tombées entre les mains et sous le contrôle d'institutions monastiques, où les prêtres ont le contrôle de l'instruction et de toute entreprise publique, au moyen des richesses immenses qu'ils possèdent? Telle est la question que l'on doit considérer dans la discussion du bill de M. Drummond qui devrait avoir pour titre bill pour abandonner le Bas-Canada à l'Eglise de Rome? »

Le temps ne nous permet pas de continuer la traduction du reste de cet article aussi calomnieux qu'il est fanatique. Il ne paraît pas que M. Brown en écrivant ce qui précède, ait été inspiré des lumières et de l'esprit d'en haut que le saint homme du Witness et ses fidèles devaient par leurs prières faire descendre sur la tête du rédacteur du Globe. Il faut croire que l'esprit d'en haut n'a pas voulu descendre, car cet esprit qui est un esprit de vérité et de charité, aurait inspiré à M. Brown un article dans lequel ces vertus n'auraient pas été indignement outragées comme elles le sont dans la dernière production de l'homme selon le cœur du Witness.

Saint-Jean Nouveau-Brunswick, 28 sept.—Le contrat pour la ligne de chemin de fer dit Européenne et Nord Américaine, depuis Shédac et la ligne de la Nouvelle-Ecosse via Saint-Jean, jusqu'aux frontières du Maine, a été conclu par l'Exécutif et la compagnie avec W. Jackson, écuyer, M. P. Le prix est de £6,500 sterling, par mille. La province prend £1200 et la compagnie £1800 par mille. L'emprunt porte six pour cent d'intérêt avec premier privilège d'hypothèque sur tout le chemin, matériaux, stations, etc. Tous les ouvrages doivent être faits comme ceux des meilleurs chemins de fer en Angleterre.

NOMINATIONS.—Sont nommés juges de paix pour le district des Trois-Rivières: MM. Jean Beaubien, Pantaléon Brassard, Thomas Triggs et Louis Beuchemin, de Nicolet; Pierre Bruneau, de Mad-dington; Calixte Héroux, Louis Lami, fils d'Alexis, et Louis Lami fils d'Antoine, de Saint-Séver; et Olivier Wells, de Granby.—Pour le district de Kamouraska, MM. Louis-Octave Thiboutot et Honoré Migné dit Lagacé, de Saint-Hélène.

Inspecteur des bois de la couronne pour le territoire que baignent la rivière Saint-Maurice et ses affluents, M. Olivier Wells, arpenteur provincial.

Commissaires d'école (entre autres): MM. Louis Genest et P. Brochu pour la municipalité scolaire de Saint-Isidore; François Cloutier fils de Joseph, C. Dupuis dit Gilbert, Jean Doyon, Alexis Rodrigue et François Nadeau pour Saint-Joseph de Beauce; P. Plante, François Parent et Grégoire Garon pour Saint-Bernard, comté de Dorchester.

Tableau de la Représentation du Bas-Canada suivant le Bill de M. Morin.

Table with 2 columns: Représentants, Population. 1 pour Gaspé, avec ses bornes actuelles... 10904. 1 pour Bonaventure, do... 10853.

Table with 2 columns: Représentants, Population. 1 pour Rivoult, sera formé de la partie inférieure du comté actuel jusqu'à Saint-Simon inclusivement... 13351. 1 pour TÉMISCOUATA, depuis Trois-Pistoles à la Rivière-du-Loup et Saint-Alexandre, inclusivement... 15465.

Table with 2 columns: Représentants, Population. 1 pour Kamouraska, depuis Saint-André à Sainte-Anne, inclusivement... 18462. 1 pour L'Islet, depuis Saint-Roch à l'Islet, inclusivement... 18591.

Table with 2 columns: Représentants, Population. Bellechasse, le Cap, les Isles, Saint-Thomas, Saint-Pierre, Berthier, Saint-François, Saint-Valier, St. Raphaël, et les Townships en arrière... 14746.

Table with 2 columns: Représentants, Population. Dorchester, Saint-Michel, Beaumont, Saint-Charles, Pointe-Lévi, Saint-Jean-Chrysostôme, Saint-Henri... 19004.

Table with 2 columns: Représentants, Population. Etchemin, Saint-Gervais, Saint-Lazare, Buckland, Standon, Ware, Saint-Auselme, Sainte-Claire, Ste. Marguerite, Frampton, Cran-bourne, Saint-Isidore, Saint-Lambert... 18390.

Table with 2 columns: Représentants, Population. BEAUCÉ, Saint-Bernard, Saint-Elzeur, Sainte-Marie, Saint-Joseph, Saint-Frédéric, Saint-François, St. George, Jersey, Linière, Marlow, Rixboro, Tring, Forsyth, Lambton, Aylmer, Price... 17705.

Table with 2 columns: Représentants, Population. Mégantic, Leeds, Inverness, Nelson, Somerset, Halifax, Ireland, Thetford, Broughton, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe... 14297.

Table with 2 columns: Représentants, Population. Lotbinière, Saint-Nicolas, Saint-Giles et les paroisses sur le Saint-Laurent jusqu'au district des Trois-Rivières, comprenant l'augmentation de Somerset... 15121.

Table with 2 columns: Représentants, Population. Bagot, le Haut-Saguenay, commençant au Saint-Jean, inclusivement... 5514. Tadoussac, Petit-Saguenay, Ste. Marguerite, Saguenay, Tadoussac, et la partie nord en descendant le Saint-Laurent. 1865— 7079.

Table with 2 columns: Représentants, Population. Saguenay, l'Ancien-Saguenay de Callières à la Petite-Rivière, inclusivement... 13041. Montmorency, avec ses bornes actuelles... 9598.

Table with 2 columns: Représentants, Population. Cité de Québec, avec do... 42052. Québec, avec ses bornes actuelles excepté l'Ancienne-Lorette, comprenant Sainte-Foye et tout Saint-Ambroise... 18889.

Table with 2 columns: Représentants, Population. Portneuf, avec ses bornes actuelles, excepté Sainte-Foye et Saint-Ambroise, mais comprenant toute l'Ancienne-Lorette... 19951. Champlain, avec ses bornes actuelles... 13896.

Table with 2 columns: Représentants, Population. La ville des Trois-Rivières... 4936. Saint-Maurice, la paroisse et la banlieue des Trois-Rivières, Shawinigan, Saint-Etienne, Pointe du Lac, Yamachiche, Saint-Séver, Saint-Barnabé, Caxton... 9211—14147.

Table with 2 columns: Représentants, Population. MASKINONGÉ, Rivière-du-Loup, St. Léon, Saint-Paulin, Hunterstown, Sainte-Ursule, Saint-Didace, Maskinongé... 13415. Nicolet, le domaine de Blandford, partie de Sainte-Gréde, Sainte-Monique, Beacount, St. Grégoire, Gentilly, Saint-Pierre, Nicolet, St. Célestin, et l'augmentation d'As-ton... 18957.

Table with 2 columns: Représentants, Population. Yamaska, avec ses bornes actuelles. Elzibeth, Berthier, Ile-du-Pads, Ste. Elizabeth, Saint-Norbert, Saint-Gabriel, Saint-Barthélemi, Saint-Cuthbert... 14748.

Table with 2 columns: Représentants, Population. JOLLETTE, Saint-Félix, Daillebout, Lanoraie, Lavallrie, St. Thomas, Saint-Charles, Saint-Paul... 14613. Leinster, Saint-Alphonse, Kildare, Rawdon, Sainte-Julienne, Saint-Jacques, Saint-Alexis, Saint-Esprit, Chertsey, Wexford, Kilkenny... 16375.

Table with 2 columns: Représentants, Population. L'Assomption, Saint-Sulpice, Repentigny, l'Assomption, Saint-Roch, Lachenaie, Saint-Henri, Saint-Lin. C. Célestin, et l'augmentation d'As-ton et Morin... 16353. Deux-Montagnes, partie de Saint-Jérôme et de Morin, Saint-Eustache, Sainte-Scholastique, Sainte-Colomban, Saint-Augustin, Saint-Benoit, Lac des Deux-Montagnes... 15726.

Table with 2 columns: Représentants, Population. ARGENTEUIL, Saint-Placide, St. Her-mas, Saint-André, Lachute, Chatham, Wentworth, Grenville, Harrington, Gore... 14129. Ottawa, avec ses bornes actuelles... 22903.

Table with 2 columns: Représentants, Population. Drummond, Aston, Saint-Guil-laume d'Upton, Durham, Grantham, Wendover, Simpson, Wickham, Kingsley... 9025. Arthabaska, partie supérieure de Blandford, Maddington, Warwick, Stanfold, Arthabaska, Bulstrode, Chester, Ting-wick, Horton... 6539—15564.

Table with 2 columns: Représentants, Population. SHERBROOKE, (ville de)... 2908. SHERBROOKE, (comté), Newport, Auckland, Shipton, Melbourn, Windsor, Brompton, Oxford, Ascot, Compton, Eaton, Clifton, Hereford, Westbury. 13904. DUNDAS, (comté), Wolfstown, Ham, Wolton, Garthby, Stratford, Weedon, Dudswell, Winslow, Tingwick, Bury... 4283—21185.

Table with 2 columns: Représentants, Population. Stanstead, Standstead, Barnston, Hatley, Magog, Bedford... 10255. Brome, Bolton, Potton, Sutton, Brome, Farnham... 11510. Shefford, Milton, Boxton, Ely Granby, Shefford, Stukely... 11083. Missisquoi, Saint-Thomas, Clarenceville, Saint-Armand, Est et Ouest Philipsburg, Dunham, Stanbridge... 13699. Richelieu, Saint-Ours, William Henry, Sorel, Saint-Victoire, Saint-Jude, Saint-Aimé... 19350.

Table with 2 columns: Représentants, Population. Sainte-Philomène, Châteauguay-Saint-Hémi... 35044. Huntingdon, Saint-Anicet, Saint-Regis, Elgin, Dundee, Huntingdon, Hinchinbrooke, Godmanchester, Hemmingford... 15190.

Table with 2 columns: Représentants, Population. Vaudreuil, avec ses limites actuelles... 21429. Montréal, Ile de Montréal, Ile Jesus, Ile Bizard... 3'806. Cité de Montréal, avec ses limites actuelles... 57715.

60 Représentants. Les nouvelles divisions sont en semi capitales. HAUT-CANADA. Comtés ou divisions électoraux. nombre de Population. Représent.

Table with 3 columns: Comtés ou divisions électoraux, nombre de Population, Représent. Perth... 24,816 1. Essex... 16,817 1. Kent... 17,469 1. Lambton... 10,815 1. Elgin... 24,144 1. Norfolk... 19,829 1. Haldimand... 18,758 1. Welland... 20,141 1. Lincoln... 16,160 1. Brant... 21,549 1. Halton... 18,322 1. Waterloo... 26,337 1. Wellington... 24,936 1. Grey... 13,217 1. Peel... 24,816 1. Peterborough... 17,046 1. Victoria... 11,657 1. Prince-Edward... 17,318 1. Frontenac... 19,150 1. Grenville... 18,551 1. Dundas... 18,811 1. Stormont... 12,997 1. Gengarry... 17,596 1. Carleton... 23,203 1. Renfrew... 9,415 1. Middlesex... 32,864 2. Oxford... 30,526 2. Wentworth... 24,990 2. Ontario... 30,576 2. York... 48,944 2. Simcoe... 27,165 2. Durham... 28,256 2. Northumberland... 27,358 2. Hastings... 27,408 2. Leeds... 27,034 2. Lanark... 25,401 2. Huron et Bruce (2 comtés) 20,706 1. Lenox et Addington (do) 23,120 1. Prescott et Russell (do) 13,257 1. Cité de Toronto... 30,775 2. Villes de Chatham, Goderich, London, Saint-Thomas, et Woodstock... 11,820 1. Villes de Simcoe, Niagara, Sainte-Catherine et Cayuga... 8,958 1. Villes de Brantford, Paris, Guelph, Galt et Berlin... 9,870 1. Cité de Hamilton et ville de Dundas... 17,629 1. Villes de Belleville, Cobourg, Port-Hope et Peterborough... 13,107 1. Cité de Kingston et ville de Pictou... 13,154 1. Villes de Brockville, Prescott et Cornwall... 7,048 1. Villes de Bytown et Perth... 9,622 1.

Les nouvelles divisions sont en italiques. 60

Le Times de New-York, démontre par un calcul, que la dette des Etats-Unis s'élève à la somme de \$270,000,000.

OR CANADIEN.—On dit qu'un morceau d'or pesant quatre livres et demie et valant environ £900, a été trouvé aux mines de la Chaudière, par un habitant des environs. Il en a refusé £600.

Une dépêche télégraphique annonçait hier que M. le juge GARDNER, de Sherbrooke, est mort à Halifax (Nouvelle-Ecosse).

INCENDIE.—Avant-hier, entre une et deux heures, du matin, le feu s'est déclaré dans une maison, neuve en bois, appartenant à M. François Nadeau, menuisier et charpentier, faubourg Saint-Jean, et l'a détruite de fond en comble, ainsi que la maison voisine, aussi en bois, faisant le coin des rues Richmond et de Sainte-Claire, et appartenant à M. Jos. Roberge, charpentier. La maison de M. Nadeau s'achevait et était encore inoccupée, mais elle était louée pour être occupée le 1er du mois prochain. Il ne s'y trouvait ni copeaux ni autres matières combustibles et M. Nadeau est sûr que lorsqu'il en sortit et la ferma à 8 heures et demie du soir, il n'y avait point de feu: de sorte qu'il y a lieu de supposer que le feu y a été mis à dessein, d'autant plus qu'une heure ou une heure et demie avant qu'il se fût déclaré, l'alarme avait été donnée chez un voisin qui ne voyant aucune apparence de feu se recoucha. Nous regrettons d'apprendre que ni M. Nadeau ni M. Roberge n'avaient rien d'assuré. La perte du premier se monte à environ £400, y compris pour environ £75 de bois de charpente qu'il avait dans sa cour, et une partie de ses outils. Nous ignorons à combien se monte celle de M. Roberge, qui a pu heureusement sauver son mobilier. Ce n'est que par les efforts des pompiers et des citoyens que l'autre maison de M. Nadeau, située sur la rue Latourelle, sa boutique, ses hangars et le reste de son bois ont été sauvés, et les maisons voisines préservées des flammes.

—Canadien.

Fers à cheval patentés.—M. THOMAS H. McLEAN obtint en 1851, une patente du gouvernement pour la fabrication d'un nouveau fer à cheval, dont les principaux avantages sur les fers ordinaires sont d'empêcher la neige de s'amasser dans le pied du cheval et de l'exempter de se cramponner. Depuis cette époque ce genre d'industrie a toujours été exploité par M. McLean, qui a déjà manufacturé des fers de cette espèce pour plus de 27,000 chevaux. Il en fournit en ce moment à la plupart des marchands de quincaillerie qui en font un grand débit tant à l'étranger qu'aux habitants des campagnes, qui commencent à comprendre qu'il y a pour eux, une grande économie et de grands avantages à pouvoir se procurer chez le marchand, des fers tout préparés, qu'ils peuvent souvent mettre eux-mêmes aux pieds de leurs chevaux. Nous ne doutons pas que ce genre d'industrie va toujours en augmentant, dans ce pays où généralement l'on ferme les chevaux, surtout dans les campagnes, et que l'on comprendra de plus en plus les avantages qu'il peut résulter, tant pour l'acheteur que pour le vendeur, de l'exploitation en grand de cette nouvelle branche de commerce.

Ventes par le Schérif.

La Société de Bâtisse de Québec se. Archibald Campbell et Earl-Henry Hall, curateur de feu Thomas Gahan.—Une anse au Cap-Blanc qui s'étend en profondeur jusqu'au bas du Cap, contenant 50 pieds de front, circonstances et dépendances. 2. Un morceau de terre joignant le lot ci-dessus mentionné à l'est, contenant 50 pieds de front, circonstances et dépendances. 3. Un autre lot de terre situé à la dite anse, en arrière, contenant 100 pieds de front, circonstances et dépendances. Pour être vendu au bureau du Schérif, le 20 octobre, à 10 heures du matin. Jane Kiernan ve. Thomas Warkup.—Une terre n° 6, dans le 15e rang, contenant 143 acres, dont 40 acres sont défrichées, avec deux maisons en bois, grange et étable deses bâties, situés dans le township de Leeds, comté de Mégantic. Pour être vendue au bureau du Schérif, le 27 octobre, à 10 heures du matin.

